Extrait du Rencontres Sociales

http://rencontres-sociales.org/spip/spip.php?article3564

Le Front de Gauche invite les Associations à débattre

- Actualités -

Date de mise en ligne : lundi 12 mars 2012

Description :

Une initiative de FdG-ESS, le 22 mars, à l'Usine Hollander à Choisy-le-Roi : une rencontre débat sur le thème "La vie associative : difficultés et ambitions".

Rencontres Sociales

Une initiative de FdG-ESS, le 22 mars, à l'Usine Hollander à Choisy-le-Roi une rencontre débat sur le thème "La vie associative : difficultés et ambitions".

Copyright © Rencontres Sociales



INVITATION : vendredi 7 mars 2012 de 17h à 23h

Après un siècle de lutte, la « loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association » a donné un cadre original à l'exercice d'une liberté fondamentale : le droit d'association. Le Front de Gauche est profondément attaché à cette liberté et veillera aux conditions concrètes de son exercice. Pour cela un ministère de l'Éducation populaire et des libertés associatives sera créé.
La circulaire Fillon du 18/01/2010 imposant les critères de la gestion concurrentielle sera remplacée par une loi confortant les possibilités d'agir des associations au service de l'intérêt général. Une politique de soutien financier privilégiera les aides au fonctionnement plutôt que les aides à projet mettant en concurrence et instrumentalisant les associations.

Vous êtes attachés à la vie associative,
Vous voulez contribuer à son développement, à une meilleure prise en compte de son existence et de son utilité.
Venez réfléchir et préparer l'avenir avec nous.

Premier atelier
Fiscalité, subventions, délégation de service public

Les associations sont confrontées depuis de longues années à des difficultés récurrentes de financement. L'austérité budgétaire les frappe de plein fouet et les conséquences de la crise économique et financière ne fait que renforcer ce phénomène. Les collectivités territoriales ont longtemps compensé les carences nationales mais depuis 2010, elles ne le peuvent plus.
Les associations semblent avoir été rattrapées par le dogme de la « concurrence libre et non faussée ». Au nom du respect des règles européennes, les activités associatives sont de plus en plus ramenées à de simples activités économiques et doivent rendre compte de leurs financements sur des critères purement quantitatifs faisant peu de cas de leur spécificité. La circulaire Fillon marque en la matière un summum.

- **Comment concilier financement public et projet associatif ? Comment les associations contribuent à l'intérêt général ?**
- **Quels modes de financement pour les associations : subvention, délégation de service public et commande publique ?**
- **L'octroi de financement public doit-il systématiquement passer par des appels d'offres ?**
- **Comment reconnaitre le rôle économique des associations (et donc sa place dans l'économie sociale) tout en respectant son statut, et notamment sans les confondre avec des acteurs marchands ou pire lucratifs ?**

Deuxième atelier
Loi cadre et/ou d'orientation, dispositifs réglementaires

Que serait la vie sans les associations ? Avec leurs 16 millions de bénévoles et 2 millions de salariés, elles contribuent au bien-être de milliers de nos concitoyens. Comment reconnaître leur contribution à notre projet de société, leur rôle incontournable comme acteurs de démocratie et de solidarité ?

- **Quel dialogue civil engager avec elles ?**
- **Dans quel cadre juridique ?**

Copyright © Rencontres Sociales



• Quelles sont les principales dispositions législatives et réglementaires qu'il convient d'adopter ?

Troisième atelier
La démocratie, au principe du fonctionnement d'une association

Elle implique la formation, l'information, le débat, la représentativité des instances dirigeantes, la gestion délibérative et le contrôle de la mise en œuvre des orientations prises.

L'insuffisante formation des dirigeants bénévoles comme des salariés à la pratique de la démocratie, l'indifférence des usagers plutôt consommateurs d'activités qu'adhérents à un projet, l'importance de l'administration et de la gestion, le poids du manque de financement ou de l'instrumentalisation

• Permettent-elles l'exercice d'une vie démocratique dans l'association ?

• Nécessitent-elles l'abandon de fait des principes démocratiques pour un fonctionnement quantitatif de la structure ?

• Comment améliorer les rapports entre dirigeants et adhérents, entre bénévoles et salariés, entre « Instances représentatives du personnel » (IRP) avec tous?

• Comment faire pour que les dispositifs comme les emplois aidés pour des publics ciblés ne transforment pas les associations en lieux d'expérimentation de la déréglementation de l'emploi ?

Quatrième atelier
Relations associations-pouvoirs publics

Les associations à but non lucratif et leurs organisations collectives sont des corps intermédiaires nécessaires à l'organisation démocratique du dialogue civil. L'actuel gouvernement ne reconnaît pas vraiment les représentants des différentes instances structurantes que ce sont données les associations : CPCA, Coordinations de fédérations sectorielles (Ligue, CRAJEP, UNIOPSS…), fédérations sectorielles (MJC, Ligue, Francas, Léo Lagrange…). Par la loi Fillon, comme par l'abandon de son rôle d'impulsion et de régulation, en laissant seules les collectivités locales, le quinquennat a été marqué par une régression du principe d'égalité républicaine entre territoires dans l'accès aux services et biens publics.

• Comment initier un véritable dialogue civil entre les associations et les pouvoirs publics ?

• Le financement des instances structurantes et têtes de réseaux (conseils, fédérations…) faciliterait-il ce dialogue sans risquer de secréter une bureaucratie prescriptive ?

• Comment concilier un retour au rôle régulateur-redistributeur de l'État déconcentré avec la décentralisation, la clause de compétence générale garante de l'autonomie d'action politique des collectivités locales ?

• Sous quelles conditions une culture du partenariat et de coconstruction entre les différents niveaux de l'État (État, régions, départements…) et les instances structurantes des associations, en échappant au dirigisme comme l'indifférence ?

Cinquième atelier
Associations et secteur marchand

La baisse et l'instrumentalisation des subventions publiques amènent les associations à se tourner vers le secteur marchand dans leur mode de fonctionnement et pour leur financement. Les « géants » camouflent leur prises de positions sur ce « marché » par des fondations et interventions diverses à visées commerciales.

• Comment échapper à la mise en concurrence avec le secteur marchand ?

• Comment résister à l'instrumentalisation banalisée du sponsoring, du faux mécénat ?

• Comment résister à l'arrivée des « fondations humanitaires » des grands groupes ?

La vie associative est difficile pour tous les acteurs, usagers, adhérents, bénévoles, dirigeants, salariés.

• Comment peut-on améliorer et dépasser la situation actuelle ?

• Comment porter nos éventuelles propositions dans le débat politique qui s'ouvre ?

Jeudi 22 mars 2012, de 18h30 à 22h30

USINE HOLLANDER - 1, rue du docteur Roux - 94600 Choisy-le-Roi

Tél. : 01 46 82 19 63 - Fax : 01 43 91 78 31 - Mel : cie.la.rumeur@wanadoo.fr

18h30 : accueil pique-nique tiré du sac (et/ou buvette)
19h : introduction de la soirée par Marie-Christine Vergiat, députée au Parlement européen
19h30 - 21h30 : travail en ateliers
21h30 - 22h30 : rapporteurs et conclusion par Gilles Garnier, conseiller général de Seine Saint-Denis, chargé de la vie associative au sein du PCF

Merci de confirmer votre présence par courriel à : frontdegauche.ess@gmail.com
Contact tél. : Sylvie Mayer 06 81 74 10 13 ou François Longérinas 06 61 09 54 20

Je participerai à cette assemblée citoyenne **OUI** ☐ **NON** ☐
Je m'implique dans l'atelier n° ☐

FRONT DE GAUCHE

WWW.PLACEAUPEUPLE2012.FR

Copyright © Rencontres Sociales